Conseil Municipal du 2 avril 2020 – 18 h COMPTE RENDU N°8

<u>Présents</u>: Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL (arrivé au point n°6), Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA <u>Absents excusés</u>: Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET,

1 – Election du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 12 février 2021

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 12 février 2021.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 12 février 2021 est adopté à l'unanimité.

3 – Délégation compétence eau et assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 12 février 2021, celui-ci a décidé d'approuver la convention de délégation avec la Communauté de Communes du Clermontais, d'autoriser le rachat de leurs parts d'un montant de 13 600 € et d'autoriser la création d'un budget annexe eau/assainissement.

Après une réunion avec la Direction Générale des Finances Publiques, il s'avère que la délégation de compétence ne confère à la commune aucun droit sur la gestion des recettes et des dépenses, qui restent compétence de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Conseil Municipal est invité à retirer la délibération 2021/01 du 12 février 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de la délibération 2021/01 du 12 février 2021 relative à la délégation de compétence eau et assainissement.

4 – Budget annexe Les Près – compte administratif et compte de gestion 2020

• Compte administratif

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget annexe Les Près comme suit :

	Fonction	nnement	Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Report N-1	480	0	0	1000	
Réalisation de	354 202	354 202	351 066	319 000	
l'exercice					
Total	354 682	354 202	351 066	320 000	
Résultat de clôture	480		31 066		

Résultats section de fonctionnement : Déficit de fonctionnement : 480 € Résultats section d'investissement : Déficit d'investissement : 31 066 €

<u>Résultats toutes sections :</u>

Soit un déficit à reporter y compris les restes à réaliser de : 31 546 €

Madame le Maire quitte la séance comme l'exige la loi.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement Les Près.

Madame le Maire reprend la présidence de séance.

• Vote du Compte de gestion

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 de la commune, qui est identique au compte administratif, dressé par le receveur et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget annexe lotissement Les Près.

• Affectation de l'excédent

Madame le Maire propose d'affecter comme suit :

Affectation du déficit de fonctionnement au compte 002 Résultat de fonctionnement : 0 €

Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 solde d'exécution section d'investissement : 0 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat présentée pour le budget annexe Lotissement Les Près.

5 – Budget annexe Les Près – vote du budget 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2021 du budget annexe Les Près. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe 2021 du Lotissement Les Près.

6 – Vote des taux d'imposition

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal l'état 1259 des services fiscaux qui permet de calculer les taux d'imposition.

Il donne lecture des taux et des bases d'imposition de la commune, à savoir :

	Bases	Taux de	Taux moyen	Bases	Produits à
	d'impositions	référence	communaux	d'impositions	taux
	2020	2021	2020 dans le	prévisionnelles	constants
		PERET	département	2021	2021
Foncier bâti	842 097	40.22	49.15	865 200	347 983
Foncier non bâti	37 631	84.37	84.27	37 600	31 723
				Total	379 706

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la réforme fiscale, la taxe d'habitation n'existe plus. En contrepartie, une compensation des recettes (déterminée selon un coefficient correcteur communal) est intégrée dans la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le montant total prévisionnel des produits 2021 s'élèverait à 370 139 €, après calcul des allocations compensatrices et déduction du coefficient correcteur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour 2021.

Taxe foncier bâti : 40.22 % Taxe foncier non bâti : 84.37 %

7 – Budget commune – compte administratif et compte de gestion 2020

• Compte administratif

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget de la commune comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report N-1		198 463.06	56 659.33	
Réalisation de	860 598.94	980 757.25	1 114 102.98	1 005 508.82
l'exercice				
Total	860 598.94	1 179 220.31	1 170 762.31	1 005 508.82
Résultat de clôture		318 621.37	165 253.49	
Reste à réaliser	/	/	186 263.20	85 393.00
Totaux cumulés	860 598.94	1 179 220.31	1 357 025.51	1 090 901.82
Résultats cumulés		318 621.37	266 123.69	

Résultats section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 318 621.37 €

Résultats section d'investissement : Déficit d'investissement : 165 253.49 €

Avec les restes à réaliser : Déficit investissement : 266 123.69 €

Résultats toutes sections :

Soit un excédent à reporter y compris les restes à réaliser de : 52 497.68 €

Madame le Maire quitte la séance comme l'exige la loi.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget commune.

Madame le Maire reprend la présidence de séance.

• Vote du Compte de gestion de la commune

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 de la commune, qui est identique au compte administratif, dressé par le receveur et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget commune.

• Affectation de l'excédent

Madame le Maire propose d'affecter l'excédent d'exploitation 2020 comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : compte 1068 : 266 123.69 €

Solde disponible 52 497.68 € affecté au compte 002 (résultat excédent reporté)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat présentée.

8 – Budget commune – vote du budget 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2021 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2021 de la commune.

9 – Espace de vie sociale

Madame BILHAC expose au Conseil Municipal que l'association Asphodèle a décidé d'arrêter l'Espace de Vie Sociale (EVS) au 31 mars 2021. Elle informe le Conseil que l'agrément avec la CAF, Caisse d'Allocation Familiale, partenaire, est de ce fait supprimé.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer quant à la reprise de l'EVS par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune et à solliciter la CAF pour la mise en place d'un nouvel agrément.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre l'Espace de Vie Sociale au niveau du ccas de la commune et de solliciter la CAF pour un nouvel agrément.

10 – Cession cimetière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Marc SIFFRE est favorable à la vente à la commune des parcelles D723 et D725 au lieu-dit Campores afin d'y réaliser l'extension du cimetière sur plus de 7800 m².

La commune n'exploitant qu'une partie du terrain pour la création du cimetière, elle souhaite inclure une clause de jouissance pour l'utilisation de l'arrière de la parcelle D723 pour les plantations de monsieur SIFFRE. Bien entendu, la commune reste propriétaire de la parcelle et pourra l'exploiter dans l'optique d'une extension du cimetière.

Le prix proposé est de 1.20 /m² soit environ 9500 €, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles D723 et D725 pour un montant de 1.20 € / m² et autorise Madame le Maire à réaliser les démarches auprès d'un géomètre pour délimiter les parcelles et auprès de Maitre Arnal, notaire à Fontès.

11 - Informations au Conseil Municipal:

Décisions du Maire

- a) Déclaration d'intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption
- 25/03/21 Vente de bois et landes situées lieu-dit le Trescol, les aubres, Maurillou, les Cabanisses
- 25/03/2021 Vente d'une maison d'habitation située 11 avenue J Mermoz
- 25/03/2021 Vente d'un local situé 6 place desz anciens Combattants
- 10/03/2021 Vente d'une maison d'habitation située 2 bis rue Paul Valéry
- 10/02/2021 Vente d'un terrain à bâtir situé 6bis rue de l'Egalité
- 22/02/2021 Vente d'une maison d'habitation située Lieu-dit Campores
- 17/02/2021 Vente d'une maison d'habitation située 5 impasse Paul Riquet
- 09/02/2021 Vente d'une maison d'habitation située 1bis chemin de Pioch Caulet
- 12/02/2021 Vente d'un lot à bair sité lot 13 Les terrasses de Péret

b) Autres Décisions

Décision du maire 2021/02 portant signature du contrat csps pour le projet d'aménagement des vestiaires/douches et salle de dojo, avec la société SOCOTEC pour un montant de 3480 € HT.

12 - Questions diverses

- Jardins partagés : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Asphodèle a retiré sa plainte auprès du tribunal administratif concernant le refus de déclaration préalable de travaux aux jardins partagés.
- Local 4 bis Place des Anciens Combattants : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a donné son accord pour la location du local communal situé 4 bis place des Anciens Combattants à Mme Poulet pour son activité d'orthophoniste, à compter du 1^{er} juillet 2021.
- Mmes BONNIOL et NOHARET informent le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention de 50 % du montant du projet auprès de l'agence du sport pour le projet de Pumptrack / Skate-park / fitness qu'elles sont en train de monter et dont le montant est estimé à 200 740 € HT. Le projet sera présenté plus en détail lors de la prochaine séance du conseil mais il convient de solliciter dès à présent l'agence nationale du sport.
- Lutte contre la cabanisation : M SILHOL et BONAFE demandent où en sont les démarches contre la lutte contre cabanisation sur le territoire communal. Madame le Maire informe le Conseil que des procès-verbaux établis par la DDTM vont être envoyés au procureur de la république et que les dossiers suivent leur cours.

Le secrétaire Bruno CASTES Le Maire Isabelle SILHOL